

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenue le 20 février 2020 à 10 h 30 à la salle du Conseil Kilgour de la MRC de Beauharnois-Salaberry située au 2, rue Ellice, à Beauharnois, à laquelle sont présents les représentants suivants :

MRC de Beauharnois-Salaberry :

M. Bruno Tremblay, président de la Régie et maire de Beauharnois
Mme Maude Laberge, préfète de la MRC et mairesse de Sainte-Martine
M. Miguel Lemieux, maire de Salaberry-de-Valleyfield

MRC de Roussillon :

M. Sylvain Payant, vice-président de la Régie et maire de Saint-Isidore
M. Christian Ouellette, préfet de la MRC et maire de Delson
M. Pierre-Paul Routhier, préfet suppléant et maire de Châteauguay

Les représentants présents forment le quorum du conseil d'administration, sous la présidence de M. Bruno Tremblay.

Assistent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie et directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry
M. Gilles Marcoux, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Roussillon
M. Nicolas Chaput, directeur du service de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Roussillon
M. Patrice Lemieux, directeur du service de l'environnement et de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Beauharnois-Salaberry
Mme Mélanie Cloutier, coordonnatrice aux communications de la MRC de Roussillon
Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice du service du greffe de la MRC de Beauharnois-Salaberry

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration le 14 février 2020.

2020-02-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Ouellette
Appuyé par M. Sylvain Payant
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2020-02-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Maude Laberge
Appuyé par M. Christian Ouellette
Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2019
4. Image de marque de la RIVMO - Adhésion
5. Services professionnels portant sur l'accompagnement à la planification et à la mise en œuvre du projet de compostage et la réalisation de la conception préliminaire du centre de traitement par compostage projeté à Salaberry-de-Valleyfield – Octroi de contrat
6. Affaires administratives
 - 6.1 Comptes payés et à payer au 20 février 2020
 - 6.2 Renouvellement de l'entente de services avec la MRC de Beauharnois-Salaberry – Soutien administratif pour l'année 2020
7. Correspondances
 - Désignation d'un administrateur par la MRC de Roussillon
 - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Avis d'éligibilité au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage

2020-02-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (SUITE)

8. Varia
9. Période de questions
10. Levée de la séance

ADOPTÉE

2020-02-03 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2020

Il est proposé par M. Miguel Lemieux
Appuyé par M. Sylvain Payant
Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2020 soit adopté, tel que déposé.

ADOPTÉE

Présentation de la nouvelle image de marque

Le président de la Régie invite la coordonnatrice des communications de la MRC de Roussillon à présenter la nouvelle image de marque de la Régie conçue par l'Agence Caza inc. Cette dernière explique que le logo proposé fait référence au processus de transformation des matières organiques en utilisant notamment la couleur verte, caractéristique de l'environnement et du développement durable. Mme Mélanie Cloutier souligne le fait que le nouveau logo s'adaptera aisément aux différents outils de la RIVMO. Elle souligne enfin qu'un plan de communication sera proposé par les coordonnateurs aux communications des deux MRC afin d'assurer le déploiement de cette nouvelle image après des différents partenaires.

Les administrateurs conviennent ensuite d'adopter la résolution suivante :

2020-02-04 IMAGE DE MARQUE DE LA RIVMO - ADOPTION

ATTENDU qu'en vertu de la résolution numéro 2019-08-29, et avec l'appui des MRC constituantes, la Régie a adopté de nouvelles orientations quant au mode de traitement des matières organiques collectées sur le territoire ;

ATTENDU que la Régie travaille actuellement au développement d'un Complexe de traitement des matières organiques par compostage, lequel serait implanté à même l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU que la Régie souhaite se doter d'une signature graphique reflétant davantage cette nouvelle orientation;

ATTENDU qu'au terme de la résolution numéro 2019-12-50, la Régie a octroyé un mandat à l'Agence Caza inc. pour la conception d'une nouvelle image de marque permettant :

- De doter la RIVMO d'une signature identitaire qui cadrera à sa mission ;
- De repositionner l'identité visuelle de la RIVMO dans une perspective davantage corporative;
- De pourvoir la RIVMO d'une image de marque pouvant être déclinée sur son site Internet et à l'ensemble de ses outils de communication;

ATTENDU que le concept proposé a été présenté à l'ensemble des administrateurs lors de la rencontre plénière tenue le 20 février 2020;

ATTENDU l'offre de service déposé par l'Agence Caza inc. en date du 13 février 2020, au montant de 1 034,78 \$ (taxes incluses), pour procéder à la conception graphique et aux ajustements de gabarits en fonction de l'image de marque retenue.

2020-02-04 IMAGE DE MARQUE DE LA RIVMO – ADOPTION (SUITE)

En conséquence,

Il est proposé par Mme Maude Laberge
Appuyé par M. Sylvain Payant
Et unanimement résolu

D'adopter la nouvelle image de marque de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon (RIVMO), le tout telle que présentée.

D'octroyer un contrat à l'Agence Caza inc. afin de procéder à la conception graphique et aux ajustements des gabarits afin d'y intégrer le nouveau logo de la Régie, le tout selon les termes et conditions de l'offre de services datée du 13 février 2020.

ADOPTÉE

2020-02-05 REFONTE DU SITE INTERNET DE LA RÉGIE – OCTROI DE MANDAT

ATTENDU qu'en vertu de la résolution numéro 2019-08-29, et avec l'appui des MRC constituantes, la Régie a adopté de nouvelles orientations quant au mode de traitement des matières organiques collectées sur le territoire ;

ATTENDU que la Régie travaille actuellement au développement d'un Complexe de traitement des matières organiques par compostage, lequel serait implanté à même l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la refonte du site Internet afin de refléter cette nouvelle orientation et d'intégrer la nouvelle image de marque adoptée par la Régie (résolution numéro 2020-02-04) ;

ATTENDU l'offre de service déposée par l'entreprise Black Web Media Corp. en date du 14 février 2020, au montant de 1 121,01 \$ (taxes incluses), pour procéder à la refonte du site Internet.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Maude Laberge
Appuyé par M. Christian Ouellette
Et unanimement résolu

De mandater l'entreprise Black Web Media Corp. pour procéder à la refonte du site Internet de la Régie, le tout selon les termes et conditions de l'offre de services datée du 14 février 2020.

ADOPTÉE

2020-02-06 SERVICES PROFESSIONNELS PORTANT SUR L'ACCOMPAGNEMENT À LA PLANIFICATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE COMPOSTAGE ET LA RÉALISATION DE LA CONCEPTION PRÉLIMINAIRE DU CENTRE DE TRAITEMENT PAR COMPOSTAGE PROJETÉ À SALABERRY-DE-VALLEYFIELD – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la Régie souhaite procéder à l'aménagement d'une plate-forme de compostage à aire ouverte sur le site de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de la MRC de Beauharnois-Salaberry, situé à Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU qu'en date du 6 décembre 2019, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a émis un avis confirmant l'éligibilité de la Régie au « Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage »;

2020-02-06

SERVICES PROFESSIONNELS PORTANT SUR L'ACCOMPAGNEMENT À LA PLANIFICATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE COMPOSTAGE ET LA RÉALISATION DE LA CONCEPTION PRÉLIMINAIRE DU CENTRE DE TRAITEMENT PAR COMPOSTAGE PROJETÉ À SALABERRY-DE-VALLEYFIELD – OCTROI DE CONTRAT (SUITE)

ATTENDU qu'à la demande de la Régie, la firme d'ingénierie Solinov a transmis, le 10 février 2020, une offre de services professionnels, pour la réalisation des mandats suivants :

Mandats		Montant forfaitaire
Volet A	Planification détaillée du projet de Complexe de traitement des matières organiques	52 210,15 \$ (taxes incluses)
Volet B	Accompagnement à la mise en œuvre du projet de Complexe de traitement des matières organiques	41 609,45 \$ (taxes incluses)

ATTENDU que cette offre de services professionnels établit également le taux horaire facturable pour la réalisation de toute activité additionnelle ou analyse complémentaire;

ATTENDU qu'en vertu du *Règlement numéro 8 portant sur la gestion contractuelle de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon*, les administrateurs conviennent d'accorder de gré à gré un contrat à la firme d'ingénierie Solinov, spécialisée dans la réalisation de projets portant sur la récupération, le compostage, la digestion anaérobie (biométhanisation) et la valorisation des matières résiduelles organiques.

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre-Paul Routhier
Appuyé par M. Miguel Lemieux
Et unanimement résolu

De mandater, de gré à gré, l'entreprise Solinov pour les services professionnels relatifs à l'accompagnement et à la mise en œuvre du projet de compostage et la réalisation de la conception préliminaire du Complexe de traitement des matières organique projeté à Salaberry-de-Valleyfield, le tout selon les termes et conditions de l'offre de services datée du 10 février 2020.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, tout document lié à la réalisation de ce mandat.

ADOPTÉE

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2020-02-07

COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 20 FÉVRIER 2020

Il est proposé par M. Miguel Lemieux
Appuyé par M. Sylvain Payant
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer et déjà payés de la Régie, datée du 20 février 2020 et au montant de 10 409,34 \$ soit approuvée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer le paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

2020-02-08

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AVEC LA MRC DE
BEAUHARNOIS-SALABERRY – SOUTIEN ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2020**

ATTENDU que l'*Entente relative au soutien administratif* conclue entre la Régie et la MRC de Beauharnois-Salaberry est venue à échéance le 31 décembre 2019;

ATTENDU qu'au cours de l'année 2020, la Régie entend avoir recours aux services du personnel de la MRC de Beauharnois-Salaberry aux fins de soutenir la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dans les fonctions reliées principalement au greffe, aux services administratifs et à la comptabilité.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Maude Laberge
Appuyé par M. Sylvain Payant
Et unanimement résolu

D'autoriser le président à signer, pour et au nom de la Régie, une entente de services avec la MRC de Beauharnois-Salaberry afin de convenir des modalités liées au paiement des services de soutien administratif pour l'année 2020.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

La directrice générale par intérim procède au dépôt des correspondances suivantes :

- Désignation d'un administrateur par la MRC de Roussillon
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Avis d'éligibilité au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage

VARIA

Aucun sujet n'est ajouté en varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux administrateurs.

2020-02-09

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Ouellette
Appuyé par M. Sylvain Payant
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, de lever la séance à 10h40.

ADOPTÉE

Bruno Tremblay
Président

Linda Phaneuf
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim